

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE NATIONALE DE LA FDE ET DES ÉSPÉ

## SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2018 • 9H30-16H30 • ÉSPÉ DE PARIS

Pour participer, merci de vous inscrire en cliquant ici : <https://goo.gl/forms/3gHuUgAlelTAZy5o1>

Ces derniers mois, diverses annonces et autres recommandations concernant une réforme de la formation des enseignants ont été rendues publiques : réponses des ministères au référé de la Cour des comptes, rapport des Inspections générales sur la formation continue dans les ÉSPÉ, projet de « pré-recrutements » par modification du statut des EAD, déclarations relatives à un changement de position des concours et à la fusion des académies, rapport sénatorial Brisson-Laborde sur le « métier d'enseignant », rapport Filâtre sur l'amélioration de la formation initiale des PE, rapport intitulé *Service public* (CAP 22)...

trajet par le SNESUP pour ses adhérent-e-s). Nous souhaitons que chaque section d'ÉSPÉ et/ou d'université puisse être représentée. La présence d'élus-e-s des différents conseils (CE, CFVU, CA, CT, CHSCT) serait particulièrement précieuse. Toute information sur votre ÉSPÉ que vous pourrez nous adresser sera la bienvenue et alimentera les interventions et les débats lors de l'AG.

*Nous comptons sur votre présence. N'attendons pas qu'il soit trop tard pour nous mobiliser!*



AOÛT-SEPTEMBRE 2018 | LETTRE SPÉCIALE  
AG DES ÉSPÉ ET DE LA FDE réalisée sous la  
responsabilité du collectif FDE par  
Michèle Artaud, Vincent Charbonnier,  
Muriel Coret, Michela Gribinski, Konstanze  
Lueken, Marie-France Le Marec et Pierre  
Sémidor

S'organise ainsi un projet global de formation des enseignants, que nous ne pouvons accepter, fondé sur la volonté de réduire les ÉSPÉ à un service commun administratif (chargé de la mise en stage, tutorat, etc.) : reprise en main par les rectorats et péjoration, voire mépris, du travail collectif des formateurs d'ÉSPÉ, décrochage entre 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés, dévoiement de l'idée du prérecrutement, fusion des académies, « rationalisation » des cartes de formation. Les récentes déclarations du ministre Blanquer devant la CPU, reprennent explicitement certaines de ces « pistes », en actant notamment le décrochage 1<sup>er</sup>/2<sup>d</sup> degrés, ou la volonté d'un pilotage de la formation par l'employeur encore accru (des « maître-formateurs » plus présents et des décisions de formation encore davantage prises par l'employeur)...

Malheureusement, et comme à l'accoutumée ces dernières années, les acteurs et principaux intéressés sont ignorés. Pour donner la parole aux personnels, nous programmons dès aujourd'hui une *première Assemblée générale nationale de la FDE et des ÉSPÉ* le samedi 29 septembre 2018, à l'ÉSPÉ de Paris (accueil 9 h 30).

Comme première base de réflexion, vous trouverez plus bas la liste des questions que nous avons adressée à la Conférence des présidents d'université, au Réseau des ÉSPÉ ainsi qu'aux deux ministères. Nous rendrons compte à l'AG du 29 septembre des rencontres programmées avec ces interlocuteurs tout au long du mois.

Chaque syndiqué-e intervenant dans la formation des enseignants est cordialement invité-e (prise en charge du

• Quelles conceptions de la formation initiale ? Quels types de stages **de formation** (de la licence au master) ? Avec quel **statut** ? Quelle **progressivité** ? Quel encadrement ? Quel volume de stage compatible avec une formation de master ? Et avec une formation de licence ?

• Y a-t-il une position meilleure qu'une autre pour les **concours** de recrutement dans le continuum de formation ? Quel avis sur une épreuve d'admissibilité en fin de L3 ? Avec quels contenus ? Quelle préparation à cette/ces épreuve/s ? Quel impact sur les parcours des étudiant-es en **licence** ?

• Quelles sont les *modalités de formation* à envisager après l'admissibilité si admissibilité et admission sont dissociées sur des années différentes ? Quelle place pour la **recherche** ? Quelle place pour la formation didactique et disciplinaire ? Quelle place pour la formation générale professionnelle ?

• Un passage obligé par la **contractualisation** et la précarité est-il selon vous acceptable ? Opportun ? Quelle différence, selon vous, avec le statut de stagiaire ?

• Si, comme les annonces le laissent présager, les recrutements d'enseignants à venir se feront pour partie sous statut de fonctionnaire stagiaire, pour partie sous statut contractuel présenté comme « plus souple », cela voudra dire former des étudiants admissibles et non admissibles dans les M1 et dans les M2 ; quels **critères** à l'entrée en master MEEF ? Quelle organisation des parcours ?

• Dans les « réformes » à venir : quel minimum horaire pour les **maquettes** de master êtes-vous prêts à défendre ? La conception des maquettes de formation relève-t-elle selon vous des équipes enseignantes en charge des MEEF ?

• La gestion actuelle des stagiaires en **parcours dits « adaptés »** pour des lauréats non issus d'un M1 MEEF vous paraît-elle convenable ? Quelles améliorations demandez-vous aux ministères pour l'avenir ?

• Si « réforme » il y a, pensez-vous que le fonctionnement des ÉSPÉ peut être amélioré ? Les **instances** vous semblent-elles conformes aux normes habituelles qui régissent les composantes universitaires ? Quelles seraient les modalités et les conséquences sur les personnels et la formation des diverses fusions annoncées ?